

Panama Papers : la Belgique a accès aux documents

Jusqu'ici, la justice et le fisc n'avaient pas les données brutes en leur possession.

Depuis les révélations des Panama Papers en avril 2016, la justice allemande a mis la main sur les 11,5 millions de documents dévoilés par 109 rédactions dans le monde (dont *Le Soir*). Mais en Belgique, où une enquête a été ouverte, ces données échappaient aussi bien à la justice

qu'au fisc. Désormais, les deux institutions peuvent y avoir accès par le concours de l'Allemagne. Des enquêteurs belges se sont rendus, la semaine dernière, dans le pays voisin, dans le cadre d'une instruction sur le dossier Experta, une ancienne filiale luxembourgeoise de Dexia.

Par ailleurs, « l'administra-

tion fiscale a adressé sept demandes d'information sur des dossiers ponctuels aux autorités compétentes allemandes. Entre-temps, nous avons obtenu une première réponse », souligne le porte-parole du fisc. ■

De nouvelles révélations

Le volet 2 des Panama Papers, c'est parti ! Après une première fuite de 2,6 terabytes qui a mis à nu 214.000 sociétés offshore domiciliées au Panama par le cabinet d'avocats Mossack Fonseca, ce sont cette fois 1,2 million de documents totalement inédits qui ont été mis au jour. Des documents créés entre début 2016 et fin 2017. Ultra récents, donc.

Cent trente-trois nouveaux Belges (ou étrangers résidant en Belgique) liés à un offshore ont été découverts. Majoritairement d'illustres inconnus. Un chiffre à ajouter aux 732 épinglés dans le premier volet de la fuite. Ce qui porte à 865 le nombre de cas belges identifiés dans les Panama Papers.

La chute de Mossack Fonseca, vécue de l'intérieur

Le dimanche 3 avril 2016, *Le Soir* et 108 autres rédactions donnaient un gros coup de pied dans l'opaque fourmière des paradis fiscaux. Nom de l'opération : Panama Papers. Soit une fuite de 11,5 millions de documents issus des archives du cabinet panaméen Mossack Fonseca. Un cabinet spécialisé dans la création de sociétés offshore, au Panama et dans toutes les îles exotiques réputées pour leur fiscalité (quasi) inexistante et leur culture du secret. On parle d'une fuite de 2,6 téraoctets, ce qui en fait la plus grosse jamais exploitée par un réseau de journalistes. Les documents originels - mails, PDF, copies de passeports - ont été

livrés par une source anonyme au quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung*, qui s'est associé au Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) pour les traiter. Dont font partie trois médias belges : *Le Soir*, *De Tijd* et *Knack*. Les Panama Papers ont mis à nu plus de 214.000 sociétés offshore. Ils ont permis de révéler qu'au milieu de milliers d'anonymes, 12 chefs d'Etat et 29 des 500 plus grandes fortunes mondiales ont recouru à des montages fiscaux pour dissimuler leurs biens. Résultat ? Le Premier ministre islandais, Sigmundur David Gunnlaugsson, a démissionné. Celui du Pakistan a été révoqué. Les

fondateurs de Mossack Fonseca sont passés par la case prison. Et leur cabinet a mis fin à ses activités. Steven Soderbergh est même en train de préparer un film sur le sujet. Pour ne donner qu'un bref aperçu. Fin de l'histoire ? Pas encore. Car voilà que la fuite se répète. Nos mêmes confrères du *Süddeutsche Zeitung* ont cette fois mis la main sur 1,2 million de documents totalement inédits. Toujours issus du cabinet Mossack Fonseca. Des documents créés entre début 2016 et fin 2017. Ultra récents donc. Et dans lesquels on découvre comment Mossack Fonseca a tenté d'affronter les Panama Papers. Et comment ses

milliers de clients ont réagi avant, pendant et après l'éclatement du scandale. Côté belge, le mot « Belgium » apparaît dans près de 6.000 nouveaux documents. Ce qui nous a permis d'identifier 133 nouveaux Belges (ou étrangers résidant en Belgique) liés à une offshore. Majoritairement d'illustres inconnus. Un chiffre à ajouter aux 732 locaux épinglés dans le premier volet de la fuite. Ce qui porte à 865 le nombre de cas belges identifiés dans les Panama Papers. Le samedi 23 et le mercredi 27 juin, *Knack*, *Le Soir* et *De Tijd* publieront de nouvelles révélations « made in Belgium » sur base de ces nouveaux documents.

► Une nouvelle fuite au sein du cabinet panaméen nous a permis de reconstituer les derniers jours de sa vie.

► Depuis le moment où il découvre que des journalistes ont mis la main sur des données lui appartenant, jusqu'à la fermeture de ses bureaux.

L'impensable s'est produit. Le 9 mars 2016, Mossack Fonseca découvre que quelqu'un est parvenu à copier une quantité astronomique de données de son système informatique. Et que ces données sont désormais dans les mains de journalistes.

Imaginez la secousse pour ce cabinet panaméen qui a fait de la confidentialité (certains diront l'opacité) son maître mot. Spécialisé dans la création et la gestion de sociétés offshore dans les paradis fiscaux les plus notoires, Mossack Fonseca est le gardien des secrets financiers de diverses célébrités, d'oligarques, d'illustres inconnus ou de criminels. Des secrets qui sont en train de lui échapper...

Mossack passe dès lors en mode « gestion de crise ». Le lendemain, la cellule communication envoie un mail à tous ses employés, découvre-t-on dans la nouvelle fuite. « Les questions des journalistes doivent être envoyées à l'adresse marketing@mossack.com. » Le courriel dresse aussi « les mesures de sécurité pour l'accès au bâtiment ». Une phrase fait sourire : « les tasers ne sont à utiliser qu'en cas d'agression. » Ouf.

Le même jour, l'avocat de Mossack Fonseca demande à la procureure générale du Panama « de procéder de toute urgence à l'interrogatoire » des journalistes venus de France, du Danemark, d'Australie, des États-Unis et d'Allemagne. Des journalistes, tous membres de l'ICIJ, qui sont en train de tourner au Panama leurs documentaires à paraître un mois plus tard. Ce qui deviendra les Panama Papers. L'avocat de Mossack réclame carrément que ces journalistes ne soient pas autorisés à quitter l'hôtel Hilton où ils résident tant qu'ils n'expliquent pas comment ils ont obtenu les précieux documents. Une demande rejetée par la procureure.

Il y a urgence

Ça s'anime aussi du côté des conseillers fiscaux, fidèles clients de Mossack. Depuis son bureau suisse, Nicole Didi tire la sonnette d'alarme auprès du cabinet. « Je

souhaite démissionner de toutes les sociétés, car tout est mis au grand jour et j'ai un problème avec un journaliste français. Il faut que ce soit fait cette semaine. Toutes les compagnies seront transférées sur une nouvelle société fiduciaire, voire dissoutes. Quoi qu'il en soit, c'est extrêmement urgent !!! Ce journaliste a l'intention de publier un article dans le journal "Le Monde" et je ne peux pas l'admettre !!! Pouvez-vous intervenir tout de suite pour que mon nom cesse d'apparaître ?? », écrit la conseillère, amatrice du triple point d'exclamation.

Le coordinateur du service clientèle de Mossack Fonseca tente de rassurer Madame Didi, comme d'autres avocats et banquiers qui s'inquiètent. « Je vais parler à notre département Relations publiques pour voir comment vous aider à vous préparer en cas de contact ultérieur de ces journalistes. »

D'un seul coup, les opérations quotidiennes de création de sociétés offshore deviennent secondaires. La seule chose qui compte pour Mossack Fonseca, désormais, c'est de déterminer l'identité de ses clients. Parce qu'aussi bizarre que cela puisse paraître, le cabinet panaméen ignore dans la plupart des cas qui se cache réellement derrière les sociétés écrans qu'il a mises sur pied. C'est contraire aux règles internationales anti-blanchiment. Mais c'était comme ça, chez Fonseca. La firme a, durant des années, bafoué les règles contraignant les avocats et autres experts de l'offshore à identifier le nom des véritables ayants droit économiques. Et à vérifier que ces clients sont bien « fréquentables ». Comprenez : qu'ils ne sont pas liés à des activités criminelles de fraude, de blanchiment, de corruption. Voire pire.

Maintenant que la presse met son nez dans ses affaires, Mossack n'a plus qu'une idée : rectifier le tir. Chercher à combler les lacunes de ses archives. Car il sait qu'il risque des poursuites pénales. La société se met donc à envoyer, aux quatre coins du monde, des demandes d'information. A partir de la mi-mars, ces demandes pleuvent. Mossack veut connaître l'identité des bénéficiaires réels, réclame des copies de leur passeport, veut des factures permettant de prouver que le domicile de résidence n'est pas fictif.

Un visionnaire

Le cabinet panaméen est plus curieux que jamais et cherche même à connaître le détail des comptes bancaires détenus par un offshore, ainsi que l'origine des biens qu'il détient. Ce qui va faire paniquer

certain clients. Et en agacer d'autres.

« LE CLIENT A DISPARU ! IMPOSSIBLE DE LE RETROUVER !!!!! », écrit la même Nicole Didi (qui a doublé le nombre de points d'exclamation).

Début avril, la publication des Panama Papers dans une centaine de médias n'arrange rien. Ni la mise

à jour de la base de données accessible au public sur le site de l'ICIJ. « Je suis étonné, choqué, estomaqué, énervé que vous osiez m'adresser un message me réclamant de tels documents », écrit un autre client, toujours par mail. *TOUS LES DOCUMENTS ONT ÉTÉ TRANSMIS A MOSSACK sauf (...) ma date du mariage, celle du divorce, la date de naissance des enfants, ou le nom de mon éventuelle maîtresse. Allez voir sur Offshoreleaks (la plateforme de l'ICIJ, NDLR), tous les documents que je vous ai envoyés y sont accessibles.* » Et de conclure : « Cet e-mail sera probablement intercepté comme 11.600.000 autres documents. Je m'en fous. » Visionnaire.

Des e-mails de ce type, on en trouve par dizaines. Les clients se montrent particulièrement agacés par les demandes de documents qui se multiplient. Voire qui se répètent. Il faut dire que Mossack Fonseca ne les avait pas habitués à cela. « ON NE PEUT PAS REVENIR avec une nouvelle requête un jour après avoir demandé des premiers documents », s'enflamme un avocat floridien. « ON A L'AIR DE FOUTUSAMATEURS. Ce n'est pas sérieux. »

Certains clients s'interrogent évidemment sur la poursuite de leurs relations avec Mossack. Exemple d'un client russe représenté par un avocat suisse. « Compte tenu de la situation créée par les fuites des Panama Papers, notre client a exprimé sa profonde préoccupation et, avant de vous fournir de nouveaux documents, souhaite savoir quelles informations le concernant ont été remises aux médias. Il s'interroge également sur les mesures de sécurité qui ont été prises pour garantir que de tels événements ne puissent plus se reproduire, à l'avenir. » La réponse de Mossack vaut le détour. « Nous avons pris des mesures supplémentaires pour faire en sorte que l'information requise par les différentes juridictions soit encore plus sécurisée. » Avant de se lancer dans un long descriptif (technique) des mesures mises en place. « La protection de l'information et sa sécurité sont notre priorité absolue », précise le cabinet à ses clients. Ré-

sultat : une nouvelle fuite, deux ans plus tard.

Le 20 juillet 2016, un spécialiste de la finance contacte Mossack

Fonseca. Furibard. Il ne comprend pas comment son nom a pu apparaître dans la fuite alors qu'il n'a jamais autorisé le cabinet à l'utiliser. Et encore moins à le divulguer. « Je suis abasourdi par le fait qu'une personne autre que moi puisse don-

ner mon nom sans que j'aie (sic) donné mon accord !!!, s'indigne M. de Louigny. Imaginez si elle vous avait demandé d'indiquer les noms de Messieurs Hollande, Juncker ou Obama : l'auriez-vous fait ????? C'est hallucinant. »

Une vague de départs

A force de parcourir les mails internes, et les échanges avec différents clients, on se rend compte que plusieurs employés ont quitté la société. Les clients se plaignent d'ailleurs d'être baladés d'un interlocuteur à un autre, au sein du cabinet. Chaque question, chaque demande, prend un temps monstre. « Depuis des mois, je suis en relation avec vos services. Il me semble que chaque échange est traité par un employé différent. J'attends toujours (une réponse) et je suis un peu en colère face à votre manque de réactivité. (...) Je veux récupérer mon argent », écrit un Belge. « Nos clients ne sont pas des girouettes que vous pouvez faire tourner comme bon vous semble », ajoute un autre, tout aussi frustré.

Certains vont même jusqu'à refuser de payer la facture annuelle de Mossack Fonseca (quelques centaines d'euros). « Notre client n'est pas d'accord avec le tarif proposé suite à la perte de confidentialité. Les Panama Papers ont entraîné pour lui une enquête fiscale des autorités françaises. »

Cette vaste campagne d'identification des clients lancée par Mossack Fonseca ne semble qu'à moitié convaincante. En mai 2016, le cabinet organise son propre recensement. Verdict ? La société est toujours incapable d'identifier les propriétaires de plus de 70 % des 28.500 sociétés actives opérant aux îles Vierges britanniques. C'est encore pire pour les offshores panaméens : dans 75 % des 10.500 sociétés écrans, le bénéficiaire est toujours inconnu...

Mossack multipliera les efforts pour rassurer ses clients. Et les conserver, malgré la tempête juridique et médiatique. La société réduit ses honoraires, offre à certains la possibilité de changer l'objet social de la société, ou de modifier le nom de leur paravent pour assurer la continuité des affaires dans une certaine discrétion. Mais cela ne suffit pas. Certains font, par exemple, état du refus des banques de traiter des paiements provenant de Mossack Fonseca.

Alors ce qui devait arriver arriva. De nombreux clients ont réclamé le

transfert de leur(s) offshore(s) vers d'autres fournisseurs de services offshore. Des concurrents de Mossack, en gros. D'autres abandonnent leur offshore. Ou la liquident en bonne et due forme.

« *VOTRE SOCIÉTÉ N'EST NI FIABLE, NI CRÉDIBLE. BYE BYE* », écrit un intermédiaire luxembourgeois.

Mossack Fonseca ne se remettra pas des Panama Papers. En mai

2016, la société ferme son bureau de l'île de Man, dépendance de la Couronne britannique en mer d'Irlande. Peu après, les bureaux de Jersey et de Hong Kong cessent leurs activités. Ensuite, Ramon Fonseca et Jürgen Mossack, tandem fondateur du cabinet, annoncent leur démission de la société.

Fin de la galère ? Pas encore. En février 2017, la procureure générale

du Panama affirme que les sociétés de Mossack Fonseca ont été utilisées pour verser et recevoir des pots-de-vin dans toute l'Amérique latine. Elle qualifie le cabinet « *d'organisation criminelle dont les activités visent à dissimuler de l'argent d'origine suspecte* ». Ramon et Jürgen sont arrêtés, inculpés pour blanchiment. Les deux hommes, qui assurent n'être aucunement impliqués dans des actes

illicites, passent même plusieurs mois derrière les barreaux, avant d'être libérés en avril 2017, sous caution.

Un an plus tard, le cabinet qui porte leur nom met définitivement la clé sous la porte.

BYE BYE. ■

**XAVIER COUNASSE,
ALAIN LALLEMAND,
WILL FITZGIBBON
et BEN HALLMAN (ICIJ)**

LEXIQUE

Offshore

On peut rapidement s'y perdre dans le jargon des sociétés écrans. Un petit lexique s'impose.

Le fisc définit trois critères pour qualifier une société d'*offshore*. Primo, il doit s'agir d'une société non résidente. Secundo, elle ne doit pas avoir d'activité sur le territoire dans lequel elle est enregistrée. Tertio, elle doit être basée dans une juridiction qui favorise l'évasion fiscale en garantissant par exemple le secret bancaire, l'anonymat des actionnaires ou une taxation plus avantageuse pour les non-résidents. Exemple (au hasard) : une société panaméenne, détenue par un Belge, dont l'unique objet est de posséder un compte bancaire au Luxembourg. Elle est non résidente (car basée au Panama, pas en Belgique), elle n'exerce pas d'activité au

Panama (elle génère simplement des intérêts sur les comptes luxembourgeois) et elle est soumise à l'impôt des sociétés au Panama, c'est-à-dire 0 % sur les revenus générés en dehors de sa juridiction. Bref, c'est un offshore.

Registered agent

Mossack Fonseca est ce que l'on appelle un « registered agent », soit une société qui a reçu l'agrément pour créer des sociétés offshore dans des paradis fiscaux. Une sorte de notaire à la sauce exotique. C'est toujours via un « agent » de ce type qu'il faut passer pour mettre sur pied une société offshore, la liquider ou modifier ses statuts.

Nominee director

Parmi les services proposés, un « registered agent » peut également désigner des « nominee directors » pour vos offshore. Il s'agit d'administrateurs locaux basés dans le paradis fiscal, qui peuvent siéger dans plusieurs milliers de sociétés simultanément. Leur job : signer les documents qu'on leur envoie sans poser de questions. En français, on parle d'« hommes de paille ». Double « avantage » de cette formule : il ne faut pas se déplacer au Panama chaque fois que le conseil d'administration doit se réunir. Et, surtout, seul le nom des administrateurs est publié au registre des sociétés. En plaçant des

hommes de paille, on protège donc l'identité du réel propriétaire de l'offshore.

Clients vs beneficial owners

Ce que Mossack Fonseca appelle ses « clients », ce sont en réalité des intermédiaires : une banque, un avocat, souvent suisse ou luxembourgeois pour les cas belges. Puis, à leur tour, ces intermédiaires traitent avec le client final, celui que Mossack appelle le « beneficial owner » (ou « ayant droit économique »). Ce dernier n'est donc pas en relation directe avec Mossack.

RÉVÉLATIONS

Les bobards de Messi

Lors de la première vague des Panama Papers, le cas de Lionel Messi et de son père Jorge Horacio était déjà sous investigation en Espagne. Le fisc local les suspectait d'avoir utilisé différents offshore, pour éluder des millions de dollars d'im-

pôts. En parallèle, l'ICIJ révélait que Messi et son paternel étaient titulaires d'une autre société, basée cette fois au Panama : Mega Star Enterprises. A l'époque, les Messi ont rétorqué à l'ICIJ que cette société était « *totalemment inactive* ». Or des e-mails présents dans la nouvelle fuite sèment le doute. Un mois après la

publication des Panama Papers, un employé de Mossack Fonseca écrit : « *Notre bureau en Uruguay me signale que le client a bien recours à cette société* », faisant référence à Mega Star. Puis, tout se bouscule assez vite. En juillet 2016, Mossack renonce à sa fonction d'agent agréé pour la société des Messi. Le même mois, un

tribunal espagnol les condamne pour fraude fiscale. Vingt et un mois de prison avec sursis pour Lionel, assortis d'une amende de 2 millions d'euros. Contacté par nos confrères d'*El Confidencial*, l'un des avocats de Messi assure que la société écran Mega Star est un « *vieux problème qui a déjà été jugé* ».

enquête La Belgique a reçu une partie des Panama Papers

En fouinant dans le gros million de documents des Panama Papers 2.0, on constate à plusieurs reprises que la justice de différents états a lancé des enquêtes sur certaines sociétés offshore liées à Mossack Fonseca. Idem pour les services fiscaux. Mais côté belge, pas grand-chose à se mettre sous la dent. Un seul document, en fait.

On peut y lire que le 26 avril 2016, le « *parquet belge* » a envoyé une demande d'entraide judiciaire au procureur général des îles Vierges britanniques. Dans ce document, on apprend que la Belgique soupçonne deux sociétés offshore locales, du nom d'Elison Management Limited et de Purdue Properties Ltd, de blanchiment d'argent.

Le 23 août 2016, le procureur des îles Vierges accepte la demande belge, et mandate son administration d'aller chercher les informations réclamées par la Belgique chez Mossack Fonseca. « *En cassant les portes, si nécessaire.* »

« Les autorités allemandes ont délivré l'information demandée par la Belgique »

LE PARQUET DE BRUXELLES

Qu'est devenue cette demande ? Qui se cache derrière ces deux offshore ? *Le Soir*, *Knack* et *De Tijd* n'ont pas pu le déterminer. La chaîne s'arrête en Suisse, au sein de deux bureaux de conseil fiscal, sans qu'on puisse identifier les réels propriétaires des offshore susmentionnées.

Mais la Belgique n'a-t-elle rien fait d'autre, ces deux dernières années, pour avoir accès aux Panama Papers ? Pas tout à fait.

Des enquêteurs belges étaient, la semaine dernière, en Allemagne pour obtenir des informations. Car la justice allemande,

elle, a pu se procurer ces fameux « Papers ». Plus précisément le BKA (Bundeskriminalamt), soit l'Office fédéral de police criminelle allemand. Il se raconte qu'ils auraient acheté ces données pour 5 millions d'euros.

Le parquet de Bruxelles confirme : cette visite en Allemagne est en fait liée à un dossier bien précis, mis à l'instruction en Belgique. Le dossier « *Experta* », du nom de cette ancienne filiale luxembourgeoise du groupe franco-belge Dexia. Les Panama Papers ont permis d'établir qu'Experta est le client qui a commandé le plus de sociétés offshore à Mossack Fonseca. D'où l'ouverture d'une instruction judiciaire en Belgique. En décembre dernier, les locaux de Dexia et de la banque Belfius (ex-filiale du groupe) ont été perquisitionnés. Et, désormais, le juge d'instruction Michel Claise est parti à la pêche aux informations

en Allemagne. « *Le dossier Experta a été mis à l'instruction chez le juge Claise, des perquisitions ont eu lieu et une commission rogatoire internationale a été envoyée en Allemagne pour solliciter des informations précises concernant des personnes identifiées dans ce dossier Experta* », reconnaît le parquet bruxellois. « *Il a été demandé de voir si la banque de données Panama Papers détenue par les autorités allemandes contenait des informations utiles concernant l'instruction en cours. Les autorités allemandes ont accepté de prêter leur concours et ont délivré l'information demandée par la Belgique* », conclut le parquet.

À côté du volet pénal, le fisc a également mis son nez dans certains dossiers. En février dernier, le patron de l'Inspection spéciale des impôts affirmait que 166 dossiers liés aux Panama Papers

étaient toujours ouverts. Sans que le fisc ait pu avoir accès aux précieuses données de la fuite.

Mais, là aussi, les choses semblent évoluer. « *Dans le cadre des Panama Papers, l'administration fiscale a adressé sept demandes d'information sur des dossiers ponctuels aux autorités compétentes allemandes. Entre-temps, nous avons obtenu une première réponse.* » admet le porte-parole du fisc. ■

X.C.

QUELQUES CHIFFRES

2

Il aura fallu deux ans à la justice et au fisc belges pour avoir accès à une partie des Panama Papers que les Allemands détiennent depuis belle lurette.

19

Selon la police fédérale allemande, 19 pays ont demandé au BKA un accès à la base de données des Panama Papers. Dans cette liste, 14 pays de l'UE, dont la Belgique, mais également les Etats-Unis et l'Afrique du Sud. Les deux pays qui sont repartis avec le plus de données sont le Royaume-Uni et l'Islande.

1.659

C'est le nombre d'offshores créés par la société Experta via le cabinet Mossack Fonseca. Un record.

11,7

Depuis avril 2016, le fisc belge a enrôlé 11,7 millions d'euros grâce aux Panama Papers. Mais une grosse centaine d'enquêtes sont toujours en cours.

X.C.